



Corporation Municipale de la
Paroisse de Saint-Urbain

AVIS DE CONVOCATION

Lundi le 11 avril 2022
À 19h30
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-URBAIN

Saint-Urbain, le 5 avril 2022

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil est convoquée pour le lundi 11 avril 2022 à la salle du conseil municipal. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

- **La préséance aura lieu à partir de 18h00**

Gilles Gagnon, urb.
Directeur général



Ouverture de l'assemblée

1. Ordre du jour

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 11 avril 2022, à dix-neuf heures trente (19h30) au lieu habituel des délibérations;

2. Procès-verbal

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 14 mars 2022, à dix-neuf heures trente (19h30) au lieu habituel des délibérations;
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le mercredi 23 mars 2022, à midi (12h00) par vidéoconférence et audioconférence;
- 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le mardi 5 avril 2022, à dix-huit heures (18h00) au lieu habituel des délibérations;

3. Trésorerie

- 3.1 Dépôts des états financiers au 31 décembre 2021;
- 3.2 Résolution du conseil municipal pour approuver les comptes à payer du mois de mars au montant de 115 710.49 \$ et 35 115.53 \$ en salaire;
- 3.2 Demande au ministère des Affaires municipales et du territoire à procéder à la fermeture du règlement d'emprunt numéro 354 au montant de 800 000 \$ et du règlement numéro 359 au montant de 223 657 \$;

4. Voirie et infrastructures

- 4.1 TECQ 2014-2023 – Acceptation de l'offre de service d'Asselin Électrique inc. au montant 14 652.00 \$ (plus taxes) pour des installations de télémétrie au poste de pompage;
- 4.2 TECQ 2019-2023 - Résolution afin de mandater Gilles Fillion, ingénieur pour Les consultants Fillion, Hansen & Ass. Inc. au taux horaire de 100 \$/ heure pour une vérification du réseau incendie;
- 4.3 TECQ 2019-2023 – Acceptation de l'offre de services professionnels de ARPO Groupe Conseil au montant de 25 995 \$ pour la vérification de la capacité des étangs à recevoir les eaux usées du parc industriel et du développement résidentiel Au cœur du village, phase 2;
- 4.4 TECQ 2019-2023 – Acceptation de la soumission de MEi Assainissement au montant de 93 500.00 \$ pour l'achat du nouveau poste de pompage;

4.5 FQM – Acceptation de l’offre de service de la FQM pour les services d’ingénieries dans les futurs projets de la municipalité

5. Incendie et sécurité publique

- 5.1 Demande d’une aide financière pour l’embauche de deux étudiants en sécurité incendie avec la Ville de Baie Saint-Paul et les autres municipalités dans le programme de soutien à la coopération intermunicipale du volet 4;

6. Urbanisme

- 6.1 Demande à la CPTAQ – demande à la CPTAQ pour le Ferme Duchesne & Lajoie pour l’abaissement et le renouvellement du permis pour la carrière sablière;
- 6.2 Développement Boisé du Séminaire, phase 3 – Vente du terrain A soit le lot numéro 6 391 190 à Mylène Armstrong et Romain Ressiguier;
- 6.3 Boisé du Séminaire – phase 4 - Vente du terrain # 104 soit le lot # 6 439 343 à Adam Dostie;

7. Loisirs et culture

- 7.1 Aucun point à l’ordre du jour;

8. Résolution à caractère général

- 8.1 Acceptation de la soumission de Éric Tremblay meubles au montant de 4 994.00 \$ (plus taxes) pour l’achat de 11 bases de lits et 11 matelas pour la location de la résidence situé au 989 rue St-Édouard (Résidence au Gré du Temps);
- 8.2 Acceptation de la soumission de Smatpat solutions au montant de 3 900.00 \$ (plus taxes) pour effectuer le grand ménage et le cirage des planchers avant la location de la résidence situé au 989 rue St-Édouard (Résidence au Gré du Temps);
- 8.3 Acceptation de l’offre de Monsieur Berthier Tardif, É.A. de Groupe CASA au montant de 2 950.00 \$ (plus taxes) pour l’évaluation du bâtiment situé au 989 rue St-Édouard (Résidence au Gré du Temps);

9. Avis de motion

- 9.1 Aucun point à l’ordre du jour;

10. Règlement

- 10.1 Aucun point à l’ordre du jour;

11. Autres

- 11.1 Correspondance :
-
- 11.2 Affaire nouvelle;
11.2.1
- 11.3 Représentations des membres du conseil;
- 11.5 Période de questions;
- 11.6 Levée de l’assemblée.